

Avis de convocation

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires de Total Sénégal SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se réunira le **mercredi 10 juin 2015 à 15 heures GMT au Centre de Conférence International d'Abdou DIOUF (CICAD) de Diamniadio** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
2. Lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
3. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique ;
5. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et affectation du résultat net de l'exercice 2014 ;
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thibault Flichy et expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Youssoupha Diop ;
7. Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;

B. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Projet de modification des statuts de Total Sénégal ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de Total SA. Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, les documents afférents à cette Assemblée Générale Mixte seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis à la Route de l'aéroport, sur la station Total Ngor à Dakar durant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'assemblée soit du 27 mai 2015 au 10 juin 2015.

Nous vous informons en outre que la présente Assemblée Générale se déroulera suivant un processus électronique allant de l'Accueil électronique des actionnaires au vote électronique des résolutions. Pour la bonne tenue de l'Assemblée, l'accueil électronique des actionnaires sera clôturé avant le vote des résolutions.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

Projet de résolution 1 : examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers de cet exercice ;

Approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2014, tels que présentés et arrêtés.

Projet de résolution 2 : examen et approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Elle approuve l'ensemble des conventions réglementées citées dans le rapport.

Projet de résolution 3 : affectation du résultat de l'exercice 2014

Après avoir approuvé les comptes, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit un bénéfice de 4.900.721.273 FCFA ainsi qu'il suit :

- Dividendes bruts aux actionnaires : 3.127.459.200 FCFA
- Dotation à la réserve libre : 1.773.262.073 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action se chiffre à 960 FCFA.

Après retraitement (RSRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10%, au titre de la RSRVM, le dividende net par action serait de 880 FCFA dont la mise en paiement interviendra au plus tard le mardi 30 juin 2015.

Projet de résolution 4 : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thibault Flichy

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Thibault Flichy et décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Projet de résolution 5 : expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Youssoupha Diop

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Youssoupha Diop.

L'Assemblée Générale remercie vivement Monsieur Youssoupha Diop pour sa participation aux travaux d'orientation de la société durant ces dernières années.

Projet de résolution 6 : quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes, et les décharge de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Projet de résolution 7 : modification de l'article 13.1 des statuts

L'Assemblée Générale décide de compléter l'article 13.1 des statuts de la société comme suit : « ...la limite d'âge des membres du Conseil d'administration est de 70 ans pour tout nouveau mandat ou renouvellement de mandat ».

Projet de résolution 8 : pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

L'Assemblée Générale Mixte confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou extraits du procès verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Pour avis de convocation
Le Conseil d'Administration

Pour tous renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher de la Compagnie de Gestion Financière (CGF BOURSE) au : Km 6, Avenue Cheikh Anta Diop, près de la Stèle Mermoz, Immeuble El Hadji Serigne Bassirou Mbacké - Tél : (221) 33 864 97 97 Fax : (221) 33 824 03 34 - E-mail : cgfbourse@cgfbourse.com ou de votre Société de Gestion et d'Intermédiation.